



S'inscrire sur les listes électorales

Depuis la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016, il est créé un répertoire électoral unique au niveau national. Aussi pour faciliter votre inscription sur les listes électorales, il vous est désormais possible de vous inscrire directement en ligne sur « <https://www.service-public.fr/> ».

Attention, il est nécessaire de disposer d'un compte ou d'utiliser vos identifiants « France Connecte ». Il est très facile de créer un compte sur « service public.fr » qui vous sera utile pour l'ensemble de vos démarches administratives.

1^{ere} Etape : - rubrique « papier citoyenneté »
- dans l'onglet citoyenneté cliquez sur « élection »

2^{eme} Etape : - onglet inscription sur les listes électorales
cliquez sur « nouvelle inscription »
- Déroulez la liste services en ligne et formulaire
et cliquez sur « demander son inscription sur les listes électorales »
- cliquez sur « accéder au formulaire » et suivre les instructions.

Attention : nous vous invitons à bien contrôler l'ensemble de vos données d'état civil lors de votre enregistrement afin d'éviter des erreurs de saisie sur le répertoire électoral unique.